

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 27 avril 2007
(convocation du 16 avril 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Avril Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain	M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU à partir de 11h00	M. DELAUX Stéphan à Mme BRACQ à partir de 10h55
M. FAVROUL à Mme PARCELIER à partir de 10h55	M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. GELLE Thierry à M. MANGON Jacques	M. GRANET Michel à M. CARTI Michel à partir de 11h00
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude	M. JAULT Daniel à Mme. DIEZ Martine
M. BANNEL Jean-Didier à M. BANAYAN jusqu'à 10h30	M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain à partir de 10h45
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	Mme LIMOUZIN Michèle à Mme FAORO Michèle à partir de 11h00
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	M. LOTHAIRE Pierre à M. DUCASSOU Dominique
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 11h00	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. CAZENAVE Charles à Mme CARLE DE LA FAILLE jusqu'à 10h35	Mme. PUJO Colette à Mme. DARCHE Michelle
M. CORDOBA Aimé à M. BROQUA Michel	M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick à partir de 12h00
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita	M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Construction du tramway 2ème Phase - Systèmes centraux de la signalisation ferroviaire - Postes P.I.P.C. - Marché n°06 129 U - (SYS 205 A) - Avenant n°2 - Autorisation

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Afin d'étendre les fonctionnalités de la signalisation ferroviaire du tramway aux tronçons de la 2^{ème} phase, une adaptation des systèmes centraux de commande a été nécessaire, ces prestations ont été confiées par marché négocié sans mise en concurrence n°06 129 U, autorisées par délibération 2006/0324 du Conseil du 19 mai 2006, à la société Alcatel Cit.

Cette société a procédé, le 1^{er} octobre 2006, à la filialisation de son activité « signalisation ferroviaire » au profit de la société Alcatel Transport Solutions France dans le cadre d'une opération globale de restructuration destinée à intégrer le groupe Thales.

Le 5 janvier 2007, la société Alcatel Transport Solutions France a effectivement été transférée au groupe Thales et a modifié sa dénomination sociale en « Thales Rail Signalling Solutions ».

Ces transferts ont été contractualisés par un avenant n°1.

Aujourd'hui, il convient de contractualiser deux modifications techniques à ce marché.

1. Afin de garantir la date de mise en service des extensions de voies du centre de maintenance La Bastide, il est apparu nécessaire d'anticiper les travaux de paramétrage de l'automatisme de la signalisation ferroviaire, et ce avant la validation totale de l'interface de communication, entre cet automatisme et le poste de commande centralisé (PCC). Lors de la validation de cette interface, il s'est avéré indispensable de modifier le logiciel MEI, module de communication par la reprise des tables d'adressage en raison d'une quantité de données plus importantes que celles prévues initialement.

Cela a induit pour l'entreprise une reprise du module de communication (nouvelle table d'adressage) conduisant à une revalidation complète de cette partie du système.

L'incidence financière est de 16 500 € ht.

2. L'exploitant du réseau VEOLIA TRANSPORT BORDEAUX (ex CONNEX) a demandé à modifier les voies 13 et 14 du centre de maintenance La Bastide, afin de bénéficier de deux places supplémentaires pour le remisage des rames.

Cette demande a conduit l'entreprise à modifier et valider le paramétrage de l'automate de signalisation ferroviaire (PIPC) en fonction du nouvel emplacement des signaux de voies.

L'incidence financière est de 35 000 € ht.

Le montant total de ces modifications est de 51 500 € ht et porte le montant du marché de 595 868 € ht à 647 368 € ht, soit une augmentation de 8,6%.

Les prix de cet avenant sont basés sur les prix du marché et ont fait l'objet d'après négociations.

Aussi, au vu de l'incidence financière des avenants soit 8,6 % du montant du marché et en application de l'article 8 de la loi 95-127 modifiée du 8 février 1995, l'avis préalable de la Commission d'Appel d'Offres a été recherché.

Réunie le 11 avril 2007, la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable.

En application des articles L2121.12 et 2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent venir le consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner l'avenant n°2 au marché 06 129 U et autoriser Monsieur le Président :

- ✓ à signer l'avenant n°2 au marché 06 129 U d'un montant de 51 500 € ht portant le montant du marché de 595 868 € ht à 647 638 € ht.
- ✓ à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 avril 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
22 MAI 2007**

PUBLIÉ LE : 22 MAI 2007

M. ALAIN CAZABONNE